



**COMMUNE D'HAMBERS**  
13, rue des Abbés Gaugain  
53160 HAMBERS  
Téléphone : 02.43.37.93.69  
E-mail : mairie.hambers@wanadoo.fr

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

### **Etaient présents :**

M. CHESNAY Bertrand,  
M<sup>me</sup> TERRIEN Jacqueline,  
M. CHIGNON Joël  
M<sup>me</sup> DALIBARD Fabienne,  
M<sup>me</sup> FAVIER Marie,  
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume,  
M<sup>me</sup> RONCIN Magali,  
M<sup>me</sup> SAUNIER Fabienne, (arrivée à 19h45)  
M<sup>me</sup> TOUCHET Laurence.

**Absents excusés :** M. LAMBERT Loïc, M. LEPRINCE Augustin, M. MAGNEZ Jean-Pierre, M<sup>me</sup> REBILLARD Sophie, M<sup>me</sup> SAULEAU Sophie.

**Présents :** 9      **Votants :** 9

**Elue secrétaire :** M<sup>me</sup> DALIBARD Fabienne

---

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2023**

- Il est adopté sans observation, à l'unanimité.
-

**SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :**

2023-36 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2023 .....	3
2023-37 : Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Bois du Tay .....	3-4
2023-38 : Tarifs communaux 2024.....	4-5-6
2023-39 : Divers tarifs communaux.....	6
Questions et informations diverses .....	6

*La séance débute à 19h30*

## 2023-36 Décision modificative n°2 au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette décision modificative :

### FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE	
REEL	NR - Non renseigné	011	615221 - Entretien et réparations bâtiments publics		Entretien chaudière (devis Hargassner) + mises aux normes électriques de l'église	4 600,00		
		014	7392221 - Fonds péréquation des ressources communes et intercommunales		FPIC (selon délib CC de septembre 2023)	512,00		
		014	7391111 - Dégrèvement de taxes foncières sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs			3 100,00		
		65	6588 - Autres charges diverses de gestion courante		Nettoyage et démolition bâtiment (Facture chapron)	4 440,00		
		65	65311 - Indemnités de fonction des élus			30,00		
		65	65313 - Cotisations de retraite des élus			-40,00		
		65	65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale des élus			650,00		
		70	70311 - Concessions cimetière					500,00
			732221 - Fonds péréquation des ressources communes et intercommunales			FPIC (selon délib CC de septembre 2023)		10 925,00
			74111 - Dotation forfaitaire des communes					-864,00
			75 - Autres produits divers de gestion courante			Remboursement par Mayenne habitat d'un terrain cédé gratuitement par la commune		2 808,00
REEL				<b>SOMME REEL :</b>	<b>13 292,00</b>	<b>13 389,00</b>		
ORDRE	NR - Non renseigné	023	023 - Virement à la section d'investissement					
ORDRE ENTRE SECTION				<b>SOMME ORDRE ENTRE SECTION :</b>				
				<b>TOTAL</b>	<b>13 292,00</b>	<b>13 389,00</b>		

### INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	23	231 - Immobilisation corporelles en cours	450	Révisions sur marché aménagement rue des Abbés Gauguin	3 800,00	
REEL	NR - Non renseigné	204	204182 - Subventions d'équipement versées - bâtiments et installations	450	Eclairage public Territoire Energie Mayenne rue des Abbés Gauguin	10 000,00	
REEL	NR - Non renseigné	23	231 - Immobilisation corporelles en cours	670	Voie - modification réseau Télécom dans le but de viabilisation parcelle	1 200,00	
REEL	NR - Non renseigné	024	024 - Produits de cessions d'immobilisation		Vente propriété 7 rue du Montauju		100 000,00
REEL					<b>SOMME REEL :</b>	<b>15 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
ORDRE	NR - Non renseigné	021	021 - Virement de la section de fonctionnement				
ORDRE	NR - Non renseigné	041	231 - Immobilisation corporelles en cours		Avances et intégrations	4 000,00	
ORDRE	NR - Non renseigné	041	203 - Frais d'études, recherches et de développement et frais d'insertion		Avances et intégrations		4 000,00
ORDRE ENTRE SECTION					<b>SOMME ORDRE ENTRE SECTION :</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00</b>	<b>104 000,00</b>

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTÉ** la décision modificative n°2 au budget principal de l'année 2023.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

## 2023-37 Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Bois du Tay

Exposé des motifs :

### 1/ Protection du biotope de plusieurs espèces de chauves-souris protégées.

Exposé des motifs :

#### 1) Protection du biotope de plusieurs espèces de chauves-souris protégées

Afin de garantir l'équilibre biologique et la conservation du biotope nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie des espèces protégées, les chalets d'étape, la chapelle Saint-Yves et le bois du Tay sur la commune d'Hambers sont à protéger.

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequum*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Murin de Natterer (*Myotis nattererii*), le Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) et l'Oreillard (*Plecotus sp.*) sont des espèces protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et figurant aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

#### 2) Périmètre de protection de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Le périmètre de la zone de protection de biotope, d'une superficie de 124,6 ha, concerne les parcelles :

Commune	Parcelle	Surface (en ha)
Hambers	N° 0117 section WA	93,3947
Hambers	N° 0068 section WA « La Croix du Hêtre »	0,7945
Hambers	N° 0067 section WA « Le Hangar »	0,0101
Hambers	N° 0065 section WA « Le Pré du Bois »	0,1284
Hambers	N° 0066 section WA « L'allée du Hangar »	0,1122
Chamgenéteux	N° 2232 section B	0,0758
Champgenéteux	N° 2233 section B	30,1522

Un projet de périmètre de protection et d'arrêté préfectoral a été établi, en 2023 par les services de la Direction départementale des Territoires de la Mayenne, service Eau et biodiversité, Unité Faune sauvage, nature et biodiversité. Le périmètre est délimité sur la carte annexée (*Annexe 1*).

### 3) Procédure

L'avis de la commune sur le présent projet est nécessaire dans le cadre de la finalisation de la procédure administrative de création de l'APPB.

Après délibération du conseil municipal de la commune d'Hambers, la DDT 53 consultera le Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel et la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

### 5) Contenu de l'APPB

Les articles 2 à 4 de l'arrêté de protection de biotope prévoient des mesures de protection sur le périmètre délimité à l'article 1. Le non-respect de ces dispositions est passible des sanctions prévues par l'article R. 415-1 du Code de l'environnement et mentionnées dans l'article 5.

**Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis sur le périmètre de protection et sur les prescriptions fixées par le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (*Annexes 1 et 2*).**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

⇒ **émet** un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope et le périmètre de protection, ainsi que les mesures de protection envisagées ;

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **2023-38 Tarifs communaux pour l'année 2024**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

#### **Salles « Le Clos de l'Arpent »**

**Salle** (150 personnes) ..... 200.00 € Salle 81.05 m<sup>2</sup> + Cantine 62.65 m<sup>2</sup>

**Salle + Salle de réunion** (180 personnes) ..... 240.00 € Salle /cantine = 143.70 m<sup>2</sup> + salle réunion 41.77 m<sup>2</sup>

**Cuisine**..... 110.00 €

**Lendemain**..... 90.00 €

Une réduction de 15 % est appliquée pour des forfaits :

**Forfait Salle + Cuisine + Lendemain**.....340.00 €

**Forfait Salle + Salle de réunion + Cuisine + Lendemain**.....375.00 €

**Forfait vendredi soir à partir de 17h**.....40.00 €

**Chauffage**..... 50.00 €

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 avril (suivant si la chaudière est allumée)

**Sono** ..... 35.00 € Uniquement pour Salle + Salle de réunion

**Sépulture ou Vin d'honneur** (avec vaisselle, cuisine et chauffage compris)

**Salle**..... 100.00 €

**Scène montée** ..... 100.00 €

**Caution**..... 500.00 €

**Pénalités de nettoyage**..... 150.00 €

**Détériorations** (Vaisselle et/ou chaise et/ou cintre cassé ou manquant)

Verre..... 2.30 €

Assiette..... 2.50 €

Couvert..... 0.50 €

Tasse..... 1.50 €

Chaise ..... 25.00 €

Cintre..... 2.00 €

***Toute détérioration non listée ci-dessus sera facturée au prix coûtant au vu d'un justificatif.***

#### **Tarifs pour les associations communales :**

Une gratuité pour manifestation (repas, concours de belote...) pendant le week-end

(*Samedi/dimanche*), par année civile, salle « Le Clos de l'Arpent ».

#### **A compter de la 2<sup>ème</sup> manifestation :**

Salle « Le Clos de l'Arpent » :

Salle + Salle de réunion ..... 105.00 €

Salle + Salle de réunion + Cuisine..... 155.00 €

***Ces tarifs comprennent également la vaisselle, le chauffage, et/ou la sono.***

***La scène montée sera mise à disposition gratuitement pour les associations d'Hambers sauf si celle-ci nécessite l'intervention des services techniques de la Communauté de Communes des Coëvrons, dans ce cas elle sera facturée 100 €.***

Il est précisé que l'association « Hambers en scène » bénéficiera également de la gratuité de la salle le week-end précédent la première représentation (montage scène et décors).

Un contrat de location sera signé même pour la mise à disposition gratuite, un état des lieux avant et après la location sera effectué par le(s) responsable(s) de salle.

Le restaurateur de la commune se verra appliquer les tarifs « associations communales » sauf la gratuité annuelle.

**Location de chaises** (de la salle rue Jean-Louis Bernard) ... 0.50 €

**Location de tables** (de la salle rue Jean-Louis Bernard) ..... 2.50 €

**Location de tables sur tréteaux avec bancs** ..... 2.50 €

**CONCESSIONS CIMETIERE :**

- Concession de 30 ans..... 200.00 €

- Concession de 15 ans..... 150.00 €

*Ces prix s'appliquent pour une concession pour un caveau ou une cave-urne.*

**2023-39 Divers tarifs communaux**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Bordures : 10.00€ la bordure
- Pavés : 1.00€ les 6
- Terre : 5.00€/m<sup>3</sup>

**Questions et informations diverses :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- L'école Emile Fussot propose de faire un temps de recueillement à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, le vendredi 10 novembre à 11h devant la plaque de l'école.
- La commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h45 devant le monument aux morts. Celle-ci sera suivie d'un pot de l'amitié.
- La présidente du club des aînés, demande l'autorisation de faire un concours de soupe avant le vin chaud organisé par la municipalité le vendredi 15 décembre.
- Illuminations des fêtes de fin d'année : une commission va se réunir pour voir si la commune fait le choix de renouveler le contrat de location avec Plein Ciel ou si elle achète des illuminations auprès d'un autre fournisseur.

*Fin de séance à 21h15*

Le secrétaire de séance,  
M<sup>me</sup> DALIBARD Fabienne

Le Maire  
M. Bertrand CHESNAY